

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE CORSE

SEANCE DU 26 JUILLET 2023



L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six du mois de juillet, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI.

Présents : ACQUAVIVA Stella, CECCALDI Attilius, MORTINI Lionel, POLI pierre, SEITE Jean-Marie, SUZZONI Etienne.

Secrétaire de séance : ACQUAVIVA Stella

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Le Président invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil syndical du 12 juillet 2023.

Aucune remarque n'est formulée.

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE :

APPROUVENT le procès-verbal du comité syndical de la séance du 12 juillet 2023.

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,


ACQUAVIVA Stella

Le Président,
Monsieur Pierre POLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20230726-2023-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2023

Affichage : 27/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

